



DELIBERATION n° 2016 – 35

Appel à projet « biodiversité » de l'Agence de l'Eau

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 23 novembre 2016 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 20 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Donne son accord de principe pour un programme d'ensemble sur les zones humides du cœur du Parc en lien étroit avec les communes concernées ; à cet effet, et si l'opportunité est avérée, valide un dépôt de dossier auprès de l'Agence de l'eau RMC, à la faveur de la 2ème session.**
- **Donne mandat au président du Conseil d'administration et à la directrice pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 23 novembre 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET